Catalogue 85-002 ISSN 0715-271X

Juristat

Service Bulletin

Canadian Centre
for Justice Statistics

Bulletin de service

Centre canadien
de la statistique juridique

Price: Canada: $3.60 per issue, $65.00 annually
United States: US$4.30 per issue, US$78.00 annually
Other Countries: US$5.00 per issue, US$91.00 annually
To order Statistics Canada publications, please call our National toll-free line 1-800-267-6677

Prix : Canada : 3,60 $ l'exemplaire, 65 $ par année
États-Unis : 4,30 $ US l'exemplaire, 78 $ US par année
Autres pays : 5 $ US l'exemplaire, 91 $ US par année
Pour commander les publications de Statistique Canada, veuillez composer le numéro national sans frais 1-800-267-6677

Vol.14, No. 3

Canadian Crime Statistics, 1992

Highlights

- In 1992, police reported 3.27 million criminal incidents. Of these, 87% were *Criminal Code* incidents (11% violent, 59% property and 30% other *Criminal Code*), 10% were under provincial statutes, and 3% were under drug and other federal statutes. In addition, police reported 217,096 *Criminal Code* traffic incidents and 164,044 provincial statute traffic incidents.

- In 1992, Metropolitan Toronto Police converted to the Revised Uniform Crime Reporting (UCR) Survey. Metropolitan Toronto Police had historically reported crime data to the UCR Survey according to a *multiple offence* scoring rule. Therefore, caution should be used when comparing 1992 data to data from previous years for Toronto, Ontario and Canada.

January 1994
ISSN 0715-271X

Vol.14, Nº 3

Statistique de la criminalité au Canada, 1992

Faits saillants

- En 1992, les services de police ont déclaré 3,27 millions d'affaires criminelles. De ce nombre, 87 % étaient liées à des infractions prévues par le *Code criminel* (11 % concernaient des crimes de violence, 59 %; des crimes contre les biens et 30 %, d'autres infractions prévues par le *Code criminel*), 10 % avaient trait à des infractions à des lois provinciales et 3 % avaient pour objet des infractions liées à la drogue et des infractions à d'autres lois fédérales. De plus, les services de police ont déclaré 217 096 infractions aux règlements de la circulation prévues par le *Code criminel* ainsi que 164 044 infractions à des règlements provinciaux en matière de circulation.

- En 1992, le service de police de la communauté urbaine de Toronto a commencé à déclarer ses données sur la criminalité selon le programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ce service avait jusqu'ici déclaré ses données aux fins du programme DUC en fonction d'une règle selon laquelle toutes les infractions commises lors d'une affaire étaient déclarées. Par conséquent, toute comparaison des données de 1992 avec celles des années antérieures pour Toronto, l'Ontario et le Canada doit donc être établie avec prudence.

Janvier 1994
ISSN 0715-271X

Published by authority of the Minister responsible for Statistics Canada. © Minister of Industry, Science and Technology, 1993. All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise without prior written permission from Licence Services, Marketing Division, Statistics Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, 1993. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

- Excluding Metropolitan Toronto, the 1992 *Criminal Code* incident rate for Canada was 10,304 incidents for every 100,000 population, down 1.9% from 10,587 in 1991.

- Using an estimate of Metropolitan Toronto's crime figures for 1991 (had *most serious offence* scoring practices been used), the national *Criminal Code* incident rate decreased 1.8% between 1991 and 1992.

- The violent crime rate has increased every year since 1977. Since then, the rate of violent incidents has almost doubled. In 1977, police reported 583 violent incidents for every 100,000 people in Canada. By 1992, this number had increased to 1,122. This represents an average annual increase of 5%.

  - Excluding Metropolitan Toronto, the rate of reported violent incidents in Canada increased 4% between 1991 and 1992. This was a slower rate of increase than that recorded between 1990 and 1991 (8%). Violent crime accounted for 11% of *Criminal Code* incidents in 1992.

- In 1992, the property crime rate was 6,110 incidents for every 100,000 people. This was about one-third higher than the rate in 1977. Unlike the rate of violent crime, however, the property incident rate has exhibited a cyclical growth pattern. There were marked increases in the property crime rate in the early 1980s and again between 1989 and 1991, periods that roughly coincided with economic recessions.

  - Excluding Metropolitan Toronto, the rate of reported property incidents in Canada decreased 3.4% between 1991 and 1992. Property crime accounted for 59% of *Criminal Code* incidents in 1992.

- Crime rates in 1992 ranged from 6,418 *Criminal Code* incidents for every 100,000 population in Newfoundland, to 15,801 in British Columbia. Except for Nova Scotia and Prince Edward Island which had higher crime rates than the other Atlantic provinces, the pattern of higher crime rates from east to west is consistent. Historically, crime rates in the Yukon and Northwest Territories have been even higher than those in the provinces.

- Si on ne tient pas compte de la région métropolitaine de Toronto, le taux d'infractions prévues par le *Code criminel* pour l'ensemble du Canada en 1992 était de 10 304 pour 100 000 habitants, ce qui représente une diminution de 1,9 % par rapport au taux de 10 587 infractions observé en 1991.

- Si on considère une estimation du taux de criminalité pour l'agglomération torontoise en 1991 (si la règle de l'infraction la plus grave avait été appliquée), on observe une diminution de 1,8 % du taux de criminalité au Canada entre 1991 et 1992.

- Le taux de crimes de violence a augmenté chaque année depuis 1977. Depuis lors, le taux de crimes de violence a presque doublé. En 1977, les services de police ont déclaré 583 crimes de violence pour 100 000 habitants au Canada. En 1992, ce taux était passé à 1 122 crimes pour 100 000 habitants, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 5 %.

  - Si on ne tient pas compte de la région métropolitaine de Toronto, le taux de crimes de violence déclarés au Canada s'est accru de 4 % entre 1991 et 1992. Il s'agit toutefois d'une augmentation de moindre envergure comparativement à celle de 8 % observée entre 1990 et 1991. Les crimes de violence représentaient 11 % des infractions prévues par le *Code criminel* en 1992.

- En 1992, le taux de crimes contre les biens était de 6 110 pour 100 000 habitants, ce qui représente une hausse d'un tiers par rapport au taux enregistré en 1977. Contrairement au taux de crimes de violence, le taux de crimes contre les biens présente cependant un modèle de croissance cyclique. On a observé des hausses marquées du taux de crimes contre les biens au début des années 80, puis entre 1989 et 1991. Ces périodes ont coïncidé plus ou moins avec les périodes de récession au Canada.

  - Si on exclut l'agglomération torontoise, le taux de crimes contre les biens déclarés au Canada a diminué de 3,4 % entre 1991 et 1992. Les crimes de cette nature représentaient 59 % des infractions prévues par le *Code criminel* en 1992.

- En 1992, le taux de criminalité variait entre 6 418 infractions prévues par le *Code criminel* pour 100 000 habitants à Terre-Neuve et 15 801 en Colombie-Britannique. À l'exception de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard qui ont des taux de criminalité plus élevés que les autres provinces de l'Atlantique, la courbe de croissance de la criminalité d'est en ouest se confirme. De plus, les taux de criminalité observés au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest ont traditionnellement toujours été plus élevés que ceux des provinces.

Note of Appreciation

Canada owes the success of its statistical system to a long-standing cooperation involving Statistics Canada, the citizens of Canada, its businesses and governments. Accurate and timely statistical information could not be produced without their continued cooperation and goodwill.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

- Of the 135,348 youths (aged 12 to 17) charged in *Criminal Code* incidents in 1992, 15% were charged with violent crimes. This proportion was up from 10.5% in 1986. About one-half (48%) of the young people charged with violent crimes in 1992 were charged in connection with minor assault incidents. Property crimes (mostly theft and breaking and entering) accounted for 62% of young persons charged.

- According to the Revised UCR Survey, young adults aged 25 to 34 (33%) and 18 to 24 (22%) made up more than one-half of persons accused in violent incidents; youths aged 12 to 17 accounted for 13%. Young adults aged 18 to 24 (28%) and 25 to 34 (24%) accounted for more than one-half of persons accused in property incidents, while youths aged 12 to 17 made up 27%.

- Males accounted for the majority of accused persons in incidents of breaking and entering (96%), theft over $1,000 (93%) and theft of $1,000 or less (72%). For violent incidents, males were accused in 98% of sexual assault incidents, 93% of robbery incidents and 86% of minor and other assaults .

- Females accounted for 83% of sexual assault victims and 54% of minor assault victims, while 67% of "other" assault victims and 65% of robbery victims were male.

- One-third of sexual assault victims were under 12 years old and another third were aged 12 to 17. About one-half of victims of minor and other assaults were aged 18 to 34. Robbery victims were more evenly distributed among age groups, with 41% aged 18 to 34. Persons aged 65 and over accounted for 3% of all victims of violent crime.

Introduction

The Canadian Centre for Justice Statistics, in cooperation with the policing community, collects police-reported crime statistics through the Uniform Crime Reporting (UCR) survey. This report summarizes the extent and nature of "police-reported" crime in Canada during 1992. More detail can be found in *Canadian Crime Statistics, 1992*, Catalogue 85-205.

- Parmi les 135 348 jeunes (de 12 à 17 ans) contre lesquels des accusations ont été portées relativement à des infractions prévues par le *Code criminel* en 1992, 15 % ont été accusés de crimes de violence. En 1986, la proportion de ces jeunes était de 10,5 %. Dans le cas de près de la moitié (48 %) des jeunes accusés de crimes de violence en 1992, les accusations concernaient des affaires de voies de fait simples. Une proportion de 62 % ont été accusés de crimes contre les biens (principalement le vol et l'introduction par effraction).

- Selon les données du programme DUC révisé, les jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans (22 %) et ceux âgés de 25 à 34 ans (33 %) représentaient plus de la moitié des personnes accusées de crimes de violence. Les jeunes de 12 à 17 ans en représentaient 13 %. Les jeunes adultes de 18 à 24 ans (28 %) et ceux de 25 à 34 ans (24 %) représentaient plus de la moitié des personnes accusées de crimes contre les biens, tandis que les jeunes de 12 à 17 ans en représentaient 27 %.

- Les hommes représentaient la majorité des personnes accusées dans les affaires d'introduction par effraction (96 %), les vols de plus de 1 000 $ (93 %) et les vols de 1 000 $ et moins (72 %). Dans le cas des crimes de violence, des hommes ont été accusés dans 98 % des affaires d'agression sexuelle, 93 % des vols qualifiés et 86 % des voies de fait simples et d'autres voies de fait.

- Les femmes représentaient 83 % des victimes d'agression sexuelle et 54 % des victimes de voies de fait simples, tandis que les hommes représentaient 67 % des victimes d'«autres» voies de fait et 65 % des victimes de vols qualifiés.

- Le tiers des victimes d'agression sexuelle étaient âgées de moins de 12 ans et un autre tiers avaient entre 12 et 17 ans. Environ la moitié des victimes de voies de fait simples et d'autres voies de fait avaient entre 18 et 34 ans. Les victimes de vol qualifié étaient réparties de façon plus uniforme entre les groupes d'âge. On trouvait toutefois 41 % de ces victimes chez les personnes de 18 à 34 ans. Les personnes de 65 ans et plus représentaient 3 % de toutes les victimes de crime de violence.

Introduction

Le Centre canadien de la statistique juridique, en collaboration avec les services de police, recueille des données sur les actes criminels signalés à la police dans le cadre du programme de la déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Dans le présent article, nous décrivons brièvement la portée et la nature des actes criminels qui ont été déclarés par les services de police au pays en 1992. Les lecteurs trouveront des renseignements plus détaillés dans *Statistique de la criminalité au Canada, 1992*, publication nº 85-205 au catalogue de Statistique Canada.

In 1992, police reported 3.27 million incidents to the UCR survey.[1] Of these, 87% were *Criminal Code* incidents (11% violent, 59% property and 30% other *Criminal Code)*, 10% were under provincial statutes, and 3% were under drug and other federal statutes. In addition, police reported 217,096 *Criminal Code* traffic incidents and 164,044 provincial statute traffic incidents. For comparisons over time and across jurisdictions, this report concentrates on non-traffic *Criminal Code* incidents.

Criminal Code Incidents

In 1992, police reported 2.85 million incidents involving *Criminal Code* offences (excluding traffic offences[2]). Over the past 15 years, both the number and the rate of reported *Criminal Code* incidents (excluding traffic incidents) have increased substantially. The 1992 rate of *Criminal Code* incidents (10,394 per 100,000 population) was 46% higher than the rate in 1977 (7,107). This represents an average annual increase of 2.6%. Growth in the rate of *Criminal Code* incidents has not been uniform. In fact, the *Criminal Code* incident rate marked year over year decreases in 1983, 1984, 1988 and again in 1992. Nonetheless, the general upward trend since 1977 is clear.

In 1992, Metropolitan Toronto Police converted to the Revised Uniform Crime Reporting (UCR) Survey. Metropolitan Toronto Police had historically reported crime data to the UCR Survey according to a *multiple offence* scoring rule. Therefore, caution should be used when comparing 1992 data to data from previous years for Toronto, Ontario and Canada.

- Excluding Metropolitan Toronto, the 1992 *Criminal Code* incident rate for Canada was 10,304 incidents for every 100,000 population, down 1.9% from 10,587 in 1991.

[1] *Data on municipal by-law incidents are not available after 1991. When comparing data from previous years to data for 1992 or later, municipal by-law incidents must be excluded.*

[2] *In this report, references to incidents involving Criminal Code offences and to crime rates exclude traffic offences unless stated otherwise.*

En 1992, les services de police ont déclaré 3,27 millions d'affaires criminelles dans le cadre du programme DUC révisé.[1] Quatre-vingt-sept pour cent d'entre elles étaient liées à des infractions prévues par le *Code criminel* (11 % concernaient des crimes de violence, 59 %, des crimes contre les biens et 30 %, d'autres infractions prévues par le *Code criminel*), 10 % avaient trait à des infractions à des lois provinciales et 3 % avaient pour objet des infractions liées à la drogue et des infractions à d'autres lois fédérales. En outre, les services de police ont déclaré 217 096 affaires d'infractions aux règlements de la circulation prévues par le *Code criminel* et 164 044 affaires d'infractions à des règlements provinciaux en matière de circulation. À des fins de comparaisons dans le temps et entre différents territoires de compétence, nous nous intéressons uniquement dans cet article aux infractions prévues par le *Code criminel* autres que celles qui sont liées aux règlements de la circulation.

Infractions prévues par le *Code criminel*

En 1992, les services de police ont déclaré 2,85 millions d'affaires liées à des infractions prévues par le *Code criminel* (à l'exception des infractions liées aux règlements de la circulation[2]). Au cours des 15 dernières années, tant le nombre que le taux d'infractions prévues par le *Code criminel* déclarées (à l'exception des infractions aux règlements de la circulation) se sont accrus considérablement. En 1992, le taux d'infractions prévues par le *Code criminel* (10 394 pour 100 000 habitants) était 46 % supérieur à celui qu'on avait enregistré en 1977 (7 107). Ce chiffre représente une augmentation annuelle moyenne de 2,6 %. L'accroissement du taux d'infractions prévues par le *Code criminel* n'a pas été uniforme. En fait, on a observé une diminution d'une année à l'autre de ce taux en 1983, 1984, 1988 et 1992. Quoi qu'il en soit, la tendance générale à la hausse depuis 1977 est évidente.

En 1992, le service de police de la communauté urbaine de Toronto a commencé à déclarer ses données sur la criminalité selon le programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ce service avait jusqu'ici déclaré ses données aux fins du programme DUC en fonction d'une règle selon laquelle toutes les infractions commises lors d'une affaire étaient déclarées. Par conséquent, toute comparaison des données de 1992 avec celles des années antérieures pour Toronto, l'Ontario et le Canada doit donc être établie avec prudence.

- Si on ne tient pas compte de la région métropolitaine de Toronto, le taux d'infractions prévues par le *Code criminel* pour l'ensemble du Canada en 1992 était de 10 304 pour 100 000 habitants, ce qui représente une diminution de 1,9 % par rapport au taux de 10 587 infractions observé en 1991.

[1] *Il n'existe pas de statistiques concernant les affaires relatives à des infractions à des règlements municipaux après 1991. La comparaison des données des années antérieures avec celles de 1992 ou des années subséquentes doit donc exclure ces affaires.*

[2] *Dans le présent article, les affaires relatives à des infractions au* Code criminel *et les taux de criminalité excluent les infractions aux règlements de la circulation à moins d'indication contraire.*

Figure 1
***Criminal Code* Incidents, 1977 to 1992**

Affaires liées à des infractions prévues par le *Code criminel*, 1977 à 1992

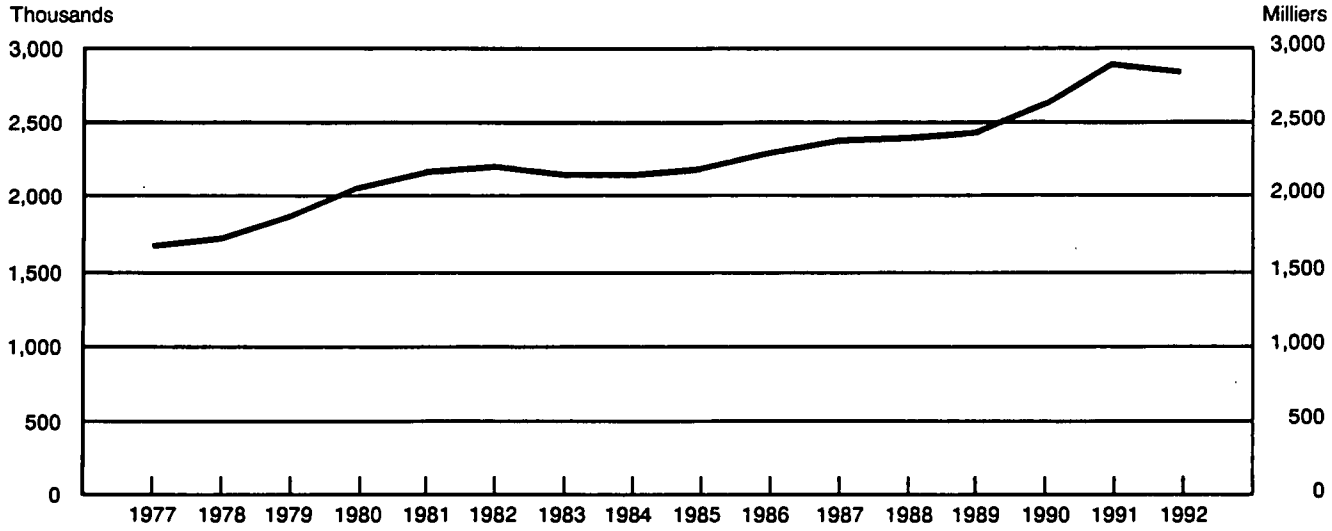

Excludes *Criminal Code* traffic incidents.

Exclut les infractions aux règlements de la circulation prévues par le *Code criminel*.

- Using an estimate of Metropolitan Toronto's crime figures for 1991 (had *most serious offence* scoring practices been used), the national *Criminal Code* incident rate decreased 1.8% between 1991 and 1992.

In Canada, rates of reported *Criminal Code* incidents tended to increase from east to west. Crime rates in the Atlantic provinces were generally lower than those in Quebec and Ontario, which in turn were lower than rates in the Western provinces. Historically, crime rates in the Yukon and Northwest Territories have been even higher than those in the provinces. Provincial crime rates in 1992 ranged from 6,418 *Criminal Code* incidents for every 100,000 population in Newfoundland, to 15,801 in British Columbia. The crime rate in British Columbia, therefore, was nearly 2 1/2 times that of Newfoundland. Except for Nova Scotia and Prince Edward Island which have higher crime rates than the other Atlantic provinces, the pattern of higher crime rates from east to west is consistent. Interjurisdictional comparisons, however, should be made with caution as police resources, policies and reporting practices may vary across provinces and territories.

- Si on considère une estimation du taux de criminalité pour l'agglomération torontoise en 1991 (si la règle de l'infraction la plus grave avait été appliquée), on observe une diminution de 1,8 % du taux de criminalité au Canada entre 1991 et 1992.

Au Canada, les taux d'infractions prévues par le *Code criminel* qui sont déclarées par la police semblent suivre une courbe d'accroissement d'est en ouest. En effet, les taux de criminalité enregistrés dans les provinces de l'Atlantique sont généralement plus faibles que ceux qu'on observe au Québec et en Ontario, lesquels sont moins élevés que les taux enregistrés dans les provinces de l'Ouest. Les taux de criminalité observés au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest ont traditionnellement été encore plus élevés que ceux des provinces. En 1992, les taux de criminalité provinciaux s'échelonnaient de 6 418 infractions prévues par le *Code criminel* pour 100 000 habitants à Terre-Neuve à 15 801 pour 100 000 habitants en Colombie-Britannique. Ce dernier était donc presque deux fois et demie supérieur à celui de Terre-Neuve. Sauf en ce qui concerne la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, qui ont des taux de criminalité plus élevés que les autres provinces de l'Atlantique, le mouvement ascendant d'est en ouest du taux de criminalité est uniforme. Les comparaisons entre différents territoires de compétence devraient toutefois être établies avec prudence, puisque les ressources, les politiques et les méthodes de déclaration des services de police peuvent varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

Table 1

Criminal Code incidents, Canada and Provinces/Territories, 1992

Tableau 1

Affaires liées à des infractions prévues par le *Code criminel*, Canada, provinces et territoires, 1992

	Total Criminal Code Ensemble des infractions		Violent Crimes de violence		Property Crimes contre les biens		Other Criminal Code Autres infractions prévues par le Code criminel	
	Number Nombre	Rate[1] Taux[1]	Number Nombre	Rate[1] Taux[1]	Number Nombre	Rate[1] Taux[1]	Number Nombre	Rate[1] Taux[1]
Canada	**2,848,091**	**10,394**	**307,491**	**1,122**	**1,674,362**	**6,110**	**866,238**	**3,161**
Nfld. – T.-N.	37,063	6,418	7,002	1,212	17,598	3,047	12,463	2,158
PEI – Î.-P.-É.	11,551	8,851	1,040	797	5,633	4,316	4,878	3,738
NS – N.-É.	87,646	9,671	10,130	1,118	44,268	4,884	33,248	3,669
NB – N.-B.	53,735	7,368	6,585	903	26,755	3,669	20,395	2,797
Que. – Qc	573,650	8,284	56,766	820	379,302	5,477	137,582	1,987
Ont.	986,296	9,767	110,453	1,094	567,208	5,617	308,635	3,056
Man.	125,227	11,417	16,384	1,494	67,184	6,125	41,659	3,798
Sask.	115,586	11,638	12,287	1,237	63,031	6,346	40,268	4,054
Alta. – Alb.	312,927	12,211	30,996	1,210	187,751	7,326	94,180	3,675
B.C. – C.-B.	521,050	15,801	51,523	1,562	307,698	9,331	161,829	4,907
Yuk.	5,498	19,706	811	2,907	2,540	9,104	2,147	7,695
NWT – T.N.-O.	17,862	31,614	3,514	6,219	5,394	9,547	8,954	15,848

1 *Rate per 100,000 population.*
1 *Taux pour 100 000 habitants.*

Figure 2

Violent incidents, 1992

Affaires relatives à des crimes de violence, 1992

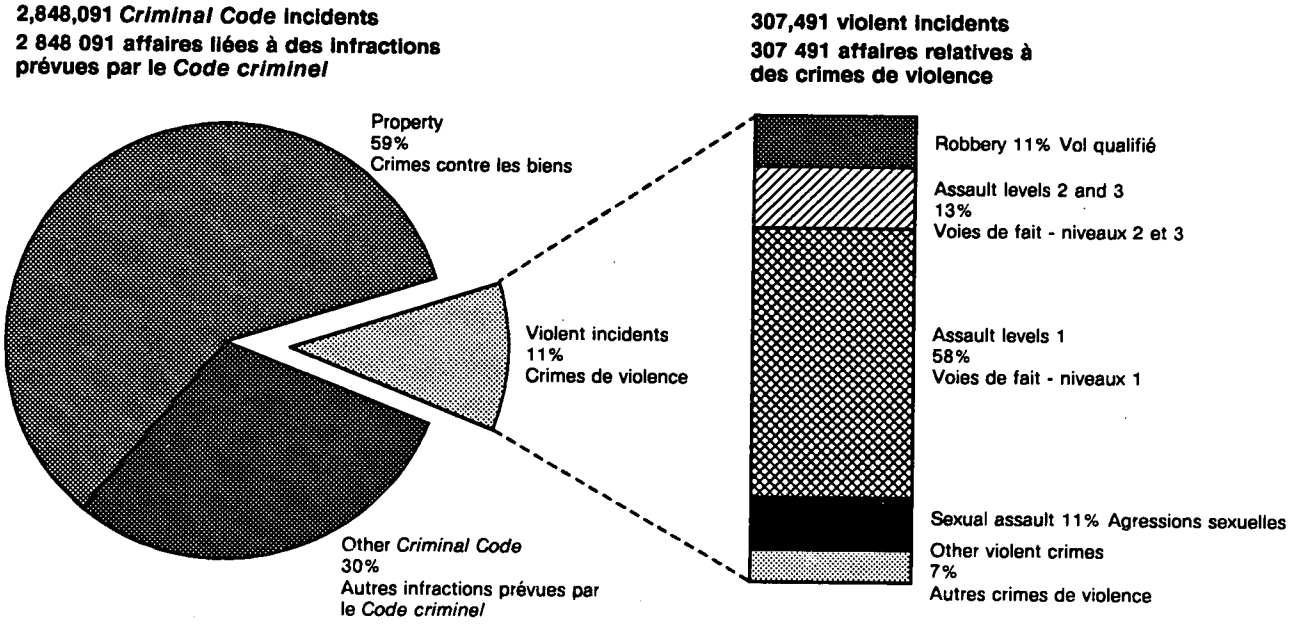

Excludes *Criminal Code* traffic incidents.

Exclut les infractions aux règlements de la circulation prévues par le *Code criminel.*

Violent Incidents

In 1992, violent incidents made up 11% of all Criminal Code incidents. Minor assaults (those not involving a weapon or serious physical injury) continued to account for over one-half of all reported violent incidents (57% in 1992). The number of homicides in 1992 decreased to 732 (2.67 per 100,000 population), from 756 in 1991. The 1992 homicide rate was 13.6% lower than the peak homicide rate reached in 1975 (3.09 per 100,000 population).

The violent crime rate has increased every year since 1977. Since then, the rate of violent incidents has almost doubled. In 1977, police reported 583 violent incidents for every 100,000 people in Canada. By 1992, this number had increased to 1,122. This represents an average annual increase of 5%.

- Excluding Metropolitan Toronto, the rate of reported violent incidents in Canada increased 4% between 1991 and 1992. This was a slower rate of increase than that recorded between 1990 and 1991 (8%). Violent crime accounted for 11% of *Criminal Code* incidents in 1992.

These numbers reflect *police reported* crime. It is well known that, for a variety of reasons, a significant proportion of all types of criminal incidents are not reported to the police. According to the 1993 Violence Against Women Survey, for example, just 14% of violent incidents reported by respondents to that survey were reported to the police.[3] Canadians may be becoming more likely to report personal crimes to police. According to the 1989 and 1992 International Crime Surveys, the reporting rate for sexual assault in Canada increased from 9% in 1988 to 13% in 1991. The reporting rate for non-sexual assault increased from 32% in 1988 to 36% in 1991.[4]

Recent increases in reported violent crime may partially be due to heightened public awareness and reduced tolerance of violence, and thus an increased propensity to report such crimes. Also, the stigma associated with being victimized may be less pronounced today than previously. Partially as a result of this, crimes that occurred in the past are being reported and recorded in the present. Police refer to these as "historical crimes." There may also be improvements in policing over time, leading to the identification of more crimes and more persons charged than in the past.

[3] *Statistics Canada,* The Daily, *Catalogue 11-001, November 18, 1993.*

[4] *van Dijk Jan, J.M. and Pat Mayhew,* Criminal Victimisation in the Industrialized World: Key Findings of the 1989 and 1992 International Crime Surveys, *The Netherlands: Ministry of Justice, 1992.*

Crimes de violence

En 1992, les crimes de violence ont représenté 11 % de l'ensemble des affaires relatives à des infractions prévues par le *Code criminel*. Les voies de fait simples (celles qui sont commises sans l'aide d'une arme et ne causent pas de lésions corporelles graves) ont encore constitué plus de la moitié des affaires de crime de violence déclarées (57 % en 1992). Le nombre d'homicides a diminué, passant de 756 en 1991 à 732 en 1992, ce qui représente un taux de 2,67 pour 100 000 personnes. Celui-ci était 13,6 % inférieur au taux record qui avait été enregistré en 1975 (3,09 pour 100 000 personnes).

Le taux de crimes de violence a augmenté chaque année depuis 1977. En fait, depuis cette année-là, il a presque doublé. En 1977, les services de police avaient déclaré 583 affaires de crime de violence pour 100 000 habitants au Canada. En 1992, le nombre était passé à 1 122, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 5 %.

- Si on ne tient pas compte de la région métropolitaine de Toronto, le taux de crimes de violence déclarés au Canada s'est accru de 4 % entre 1991 et 1992. Il s'agit toutefois d'une augmentation de moindre envergure comparativement à celle de 8 % observée entre 1990 et 1991. Les crimes de violence représentaient 11 % des infractions prévues par le *Code criminel* en 1992.

Ces nombres font état d'actes criminels *signalés à la police*. Pour de multiples raisons, nous savons tous qu'une importante part de tous les genres d'affaires criminelles ne sont pas signalées à la police. Selon les résultats de l'Enquête sur la violence envers les femmes menée en 1993, on constate par exemple que seulement 14 % des crimes de violence qu'ont déclarés les répondantes ont été signalés à la police.[3] Il se peut que les Canadiens soient graduellement plus enclins à signaler ces crimes à la police. Selon les résultats de l'Enquête internationale sur la criminalité de 1989 et de 1992, le taux de déclaration des agressions sexuelles au Canada est passé de 9 % en 1988 à 13 % en 1991. Quant au taux de déclaration des voies de fait, il est passé de 32 % en 1988 à 36 % en 1991.[4]

Ainsi, l'augmentation récente des taux de crimes de violence peut, en partie, être attribuable à la sensibilisation accrue du public, à une moins grande tolérance à l'égard de la violence et, de ce fait, à une plus forte propension à signaler ces crimes. En outre, il se peut que la stigmatisation liée au fait d'être victime d'actes criminels soit moins prononcée aujourd'hui qu'autrefois. En partie pour ces raisons, les actes criminels commis dans le passé sont signalés et déclarés aujourd'hui. Ce sont ce que les services de police appellent des «crimes rétrospectifs». Il se peut également qu'une surveillance policière accrue ait permis au cours des années de mettre à jour plus de crimes, entraînant ainsi un nombre plus élevé de personnes accusées qu'auparavant.

[3] *Statistique Canada,* Le Quotidien, *publication no 11-001 au catalogue, 18 novembre 1993.*

[4] *van Dijk Jan, J.M. and Pat Mayhew,* Criminal Victimisation in the industrialized World: Key Findings of the 1989 and 1992 International Crime Surveys, *The Netherlands: Ministry of Justice, 1992.*

Figure 3
***Criminal Code* incidents, 1977 to 1992**

Affaires liées à des infractions prévues par le *Code criminel*, 1977 à 1992

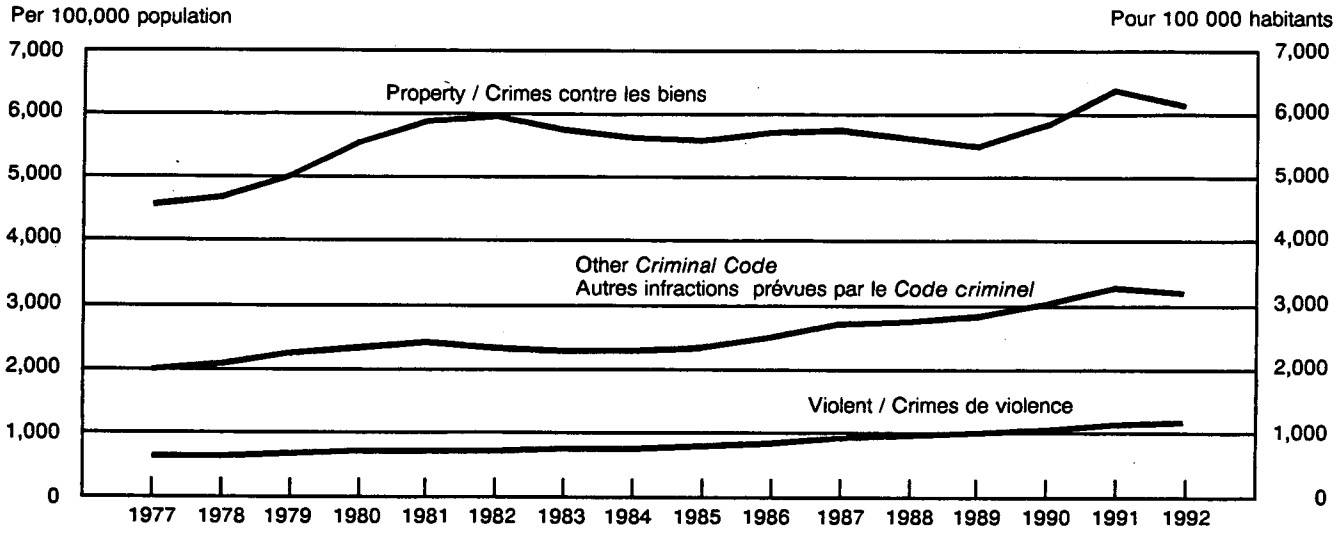

Excludes *Criminal Code* traffic incidents.

Exclut les infractions aux règlements de la circulation prévues par le *Code criminel*.

Figure 4
Property incidents, 1992

Affaires relatives à des crimes contre les biens, 1992

2,848,091 *Criminal Code* incidents
2 848 091 affaires liées à des infractions prévues par le *Code criminel*

1,674,362 property incidents
1 674 362 affaires relatives à des crimes contre les biens

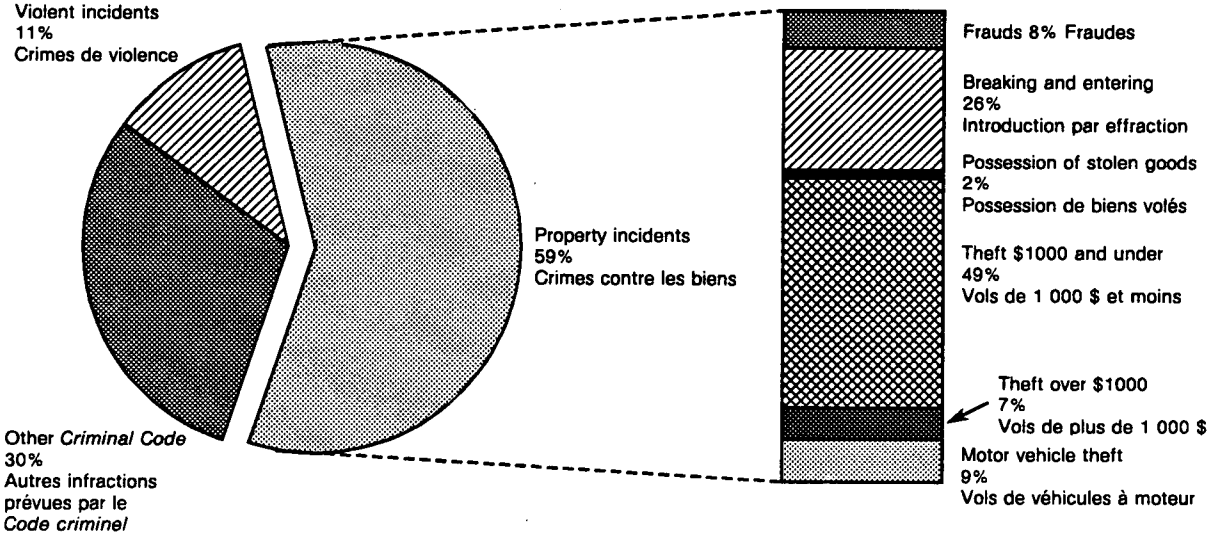

Excludes *Criminal Code* traffic incidents.

Exclut les infractions aux règlements de la circulation prévues par le *Code criminel*.

Property Incidents

In 1992, property crimes accounted for 59% of all non-traffic *Criminal Code* incidents. Theft of $1,000 and under comprised about one-half of these property incidents. Crimes against property as a proportion of all *Criminal Code* incidents have been declining steadily over the past 15 years. In 1977, property crimes made up nearly two-thirds of *Criminal Code* incidents. The declining proportion of *Criminal Code* incidents accounted for by property crime is a result of the larger increases in violent and Other *Criminal Code* incidents.

Like the violent incident rate, the rate of property crimes has also increased since 1977. In 1992, the property crime rate was 6,110 incidents for every 100,000 people.[5] This was about one-third higher than the rate in 1977 (4,553 per 100,000 population). Unlike the rate of violent crime, however, the property incident rate has a cyclical growth pattern. There were marked increases in the property crime rate in the early 1980s and again between 1989 and 1991. These periods coincided roughly with periods of economic recession in Canada. Conversely, the period of economic growth in the mid-1980s saw property crime rates decline. Researchers, however, disagree among themselves over the link between economic conditions and crime rates.

Other *Criminal Code*

In 1992, the rate for Other *Criminal Code* incidents (eg., mischief, vandalism, disturbing the peace, bail violations, offensive weapons, prostitution) decreased 2.5% to 3,161 incidents per 100,000 population. The trend in Other *Criminal Code* incidents has followed a cyclical pattern less pronounced but similar to that of property crime (Figure 3).

In 1992, police reported 453,429 incidents of mischief which accounted for 52% of all Other *Criminal Code* incidents. Between 1986 and 1991, the rate of mischief incidents increased at an average annual rate of 2%, reaching a high of 1,722 incidents for every 100,000 population. In 1992, however, the mischief rate decreased 4% to 1,655 incidents per 100,000 population, from the peak rate reached in 1991.

[5] *Excluding Metropolitan Toronto, the rate of reported property incidents in Canada decreased 3.4% between 1991 and 1992.*

Crimes contre les biens

En 1992, on attribuait aux crimes contre les biens 59 % des affaires relatives à des infractions prévues par le *Code criminel* non liées aux règlements de la circulation. Les vols de 1 000 $ et moins représentaient environ la moitié de ces crimes contre les biens. La proportion de crimes contre les biens par rapport à l'ensemble des affaires relatives à des infractions prévues par le *Code criminel* a diminué de façon constante au cours des 15 dernières années. En 1977, ces crimes représentaient près des deux tiers de l'ensemble des affaires relatives à des infractions prévues par le *Code criminel*. La diminution de la proportion de crimes contre les biens par rapport à l'ensemble des infractions prévues par le *Code criminel* résulte des augmentations plus importantes des taux de crimes de violence et d'autres infractions prévues par le *Code criminel*.

Comme le taux de crimes de violence, le taux de crimes contre les biens a augmenté depuis 1977. En 1992, ce dernier s'établissait à 6 110 pour 100 000 habitants,[5] ce qui représente une hausse d'environ un tiers par rapport au taux enregistré en 1977 (4 553 pour 100 000 habitants). Contrairement au taux de crimes de violence, cependant, le taux de crimes contre les biens présente un modèle de croissance cyclique. On a observé des hausses marquées du taux de crimes contre les biens au début des années 80, puis entre 1989 et 1991. Ces périodes ont coïncidé plus ou moins avec les périodes de récession au Canada. À l'inverse, on a observé une régression de ce taux lors de la période de croissance économique du milieu des années 80. Toutefois, les chercheurs ne sont pas tous d'avis qu'il y a un lien entre la conjoncture économique et les taux de criminalité.

Autres infractions prévues par le *Code criminel*

En 1992, le taux d'autres infractions prévues par le *Code criminel* (par exemple, le méfait, le vandalisme, les crimes contre l'ordre public, la violation des conditions de la liberté sous caution, l'utilisation d'armes offensives, la prostitution) a diminué de 2,5 %, s'établissant à 3 161 pour 100 000 habitants. La tendance observée relativement aux affaires liées à d'autres infractions prévues par le *Code criminel* présente un mouvement cyclique semblable, quoique moins prononcé, à celui qu'on observe pour les crimes contre les biens (figure 3).

En 1992, la police a déclaré 453 429 affaires de méfait, ce qui représente 52 % des affaires liées à d'autres infractions prévues par le *Code criminel*. Entre 1986 et 1991, on a noté un accroissement annuel moyen de 2 % du taux de méfaits, lequel a atteint un niveau record de 1 722 pour 100 000 habitants à la fin de cette période. En 1992, toutefois, le taux a régressé de 4 % par rapport au sommet enregistré l'année précédente, passant à 1 655 pour 100 000 habitants.

[5] *Si on exclut la région métropolitaine de Toronto, le taux de crimes contre les biens déclarés au Canada a diminué de 3,4 % entre 1991 et 1992.*

Figure 5
Other *Criminal Code* Incidents, 1992

Affaires liées à d'autres infractions prévues par le *Code criminel*, 1992

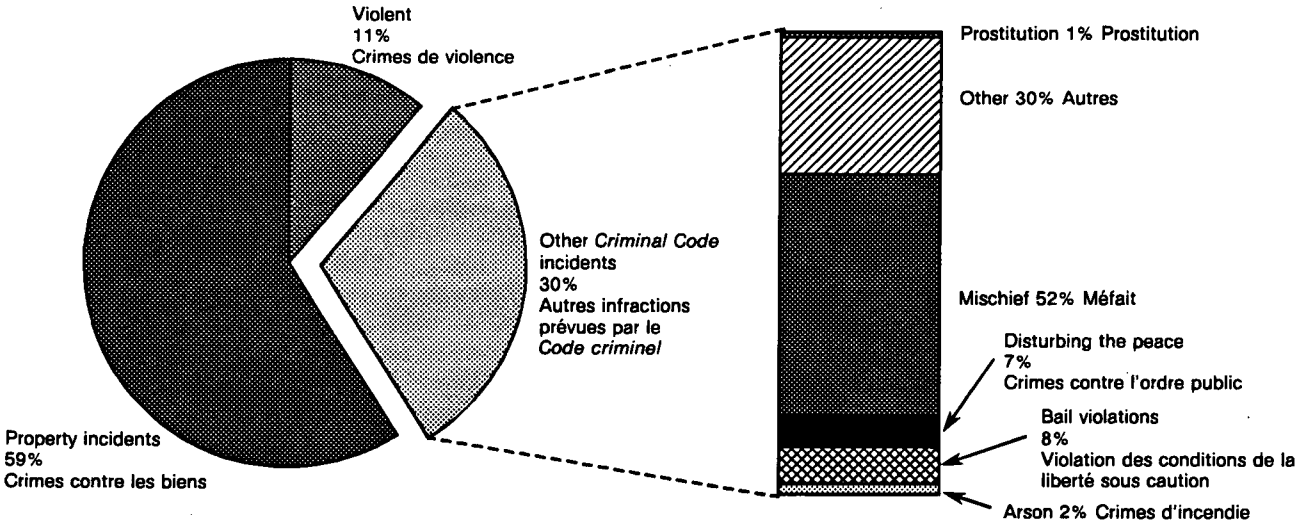

Excludes *Criminal Code* traffic incidents.

Exclut les infractions aux règlements de la circulation prévues par le *Code criminel*.

Criminal Code Traffic Incidents

Police reported 217,096 incidents involving *Criminal Code* traffic offences in 1992. These included impaired driving, dangerous driving, failing to stop or remain at the scene of an accident, and driving a motor vehicle while prohibited. In 1992, 68% of *Criminal Code* traffic incidents were cleared by charge and 5% were cleared otherwise. Of the 124,407 persons charged in *Criminal Code* traffic incidents that year, 91% were males.

Impaired driving offences have historically accounted for most *Criminal Code* traffic incidents, although this proportion has declined over the past decade. In 1992, the 132,377 impaired driving incidents reported by police accounted for 61% of all *Criminal Code* traffic incidents in 1992. The rate of impaired driving incidents decreased to 483 incidents for every 100,000 people in 1992, down 7% from 521 in 1991. The year 1992 marked the ninth consecutive annual decrease in the rate of impaired driving incidents.

Infractions liées aux règlements de la circulation prévues par le *Code criminel*

La police a déclaré 217 096 affaires liées à des infractions aux règlements de la circulation prévues par le *Code criminel* en 1992. Ces infractions comprennent la conduite avec facultés affaiblies, la conduite dangereuse, le défaut d'arrêter lors d'un accident et la conduite d'un véhicule à moteur durant une interdiction. En 1992, 68 % des affaires liées à des infractions aux règlements de la circulation prévues par le *Code criminel* ont été classées par mise en accusation, 5 % l'ont été sans mise en accusation. Parmi les 124 407 personnes accusées relativement à ces affaires, 91 % étaient des hommes.

Les infractions relatives à la conduite avec facultés affaiblies ont toujours constitué la majorité des infractions aux règlements de la circulation prévues par le *Code criminel*, bien que cette proportion ait diminué au cours des 10 dernières années. En 1992, les 132 377 affaires de conduite avec facultés affaiblies déclarées par la police représentaient 61 % de l'ensemble des infractions aux règlements de la circulation prévues par le *Code criminel*. Le taux d'infractions relatives à la conduite avec facultés affaiblies s'établissait à 483 pour 100 000 habitants en 1992, ce qui représente une baisse de 7 % par rapport au taux de 521 pour 100 000, enregistré en 1991. L'année 1992 a été la neuvième année consécutive où on a enregistré une baisse de ce taux.

Over the past decade, the number of persons charged in impaired driving incidents decreased by about one-third. This decrease may reflect the success of anti-drinking and driving campaigns across Canada, which have contributed to making drinking and driving socially unacceptable. Also, according to surveys conducted by Health and Welfare Canada,[6] fewer adults were drinking in 1990, and those who did drink were drinking less than they were 10 years earlier. The rate of persons charged in impaired driving incidents is also affected by police enforcement practices. Roadside-testing and random checking of drivers by police act as deterrents to drinking and driving but also increase the probability of detecting impaired drivers. These practices may vary over time and across provinces and municipalities.

Au cours des 10 dernières années, le nombre de personnes accusées de conduite avec facultés affaiblies a diminué du tiers environ. Il est possible que cette baisse traduise le succès des campagnes de prévention contre l'alcool au volant menées partout au Canada, qui ont contribué à rendre l'idée de la consommation d'alcool combinée à la conduite d'un véhicule à moteur socialement inacceptable. En outre, selon les résultats d'enquêtes réalisées par Santé et Bien-être social Canada,[6] moins d'adultes consommaient de l'alcool en 1990 et ceux qui le faisaient avaient réduit leur consommation par rapport à ce qu'elle était 10 ans plus tôt. Le taux de personnes accusées relativement à des affaires de conduite avec facultés affaiblies évolue aussi en fonction des changements dans les pratiques d'application de la loi. Les contrôles routiers effectués par la police ont certes un effet dissuasif sur la consommation d'alcool au volant, mais ils augmentent aussi la probabilité de détecter des conducteurs dont les capacités sont affaiblies par l'effet de l'alcool. Ces pratiques peuvent varier dans le temps et selon les provinces et les municipalités.

Drug and Other Federal Statute Incidents

In 1992, police reported 56,490 incidents in which the *most serious offence* was under the *Narcotic Control Act* or the *Food and Drugs Act*. Drug offence incidents accounted for 2% of drug statute and *Criminal Code* incidents (excluding traffic) reported to the UCR survey in 1992. The rate of drug offence incidents continued its downward trend in 1992, falling to 206 per 100,000 population, down one-third from the peak rate of 309 in both 1980 and 1981. Since 1987, the average annual decrease in the drug incident rate has been 1.7%. In 1992, possession incidents accounted for 56% of all drug incidents, trafficking for 32%, and importation incidents for 3.5%. Possession of cannabis alone accounted for four out of every 10 drug incidents.

Cannabis has historically accounted for the majority of drug incidents reported by police. In 1992, cannabis accounted for 60% of all drug incidents. This was down, however, from 90% in 1977. By the end of the same period, cocaine incidents made up a larger proportion of total drug incidents. In 1992, cocaine accounted for 24% of all drug offences, up from 1% in 1977.

In 1992, police reported 40,518 incidents in which the *most serious offence* was a violation against another federal statute, more frequently under the *Canada Shipping Act* (25%), the *Excise Act* (11%), the *Immigration Act* (7%), and the *Customs Act* (6%).

Affaires liées à la drogue et infractions prévues par d'autres lois fédérales

En 1992, la police a déclaré 56 490 affaires dans lesquelles *l'infraction la plus grave* était liée à la *Loi sur les stupéfiants* ou à la *Loi sur les aliments et drogues*. Les infractions relatives à la drogue représentaient 2 % des affaires liées à des infractions prévues par les lois fédérales et le *Code criminel* (à l'exception des infractions aux règlements de la circulation) déclarées aux fins du programme DUC en 1992. La tendance à la baisse du taux d'infractions relatives à la drogue s'est maintenue en 1992, celui-ci s'établissant à 206 pour 100 000 habitants, ce qui représente une diminution d'un tiers par rapport au taux record de 309 pour 100 000 enregistré en 1980 et 1981. Depuis 1987, la diminution annuelle moyenne du taux d'infractions liées à la drogue a été de 1,7 %. En 1992, 56 % des affaires liées à la drogue concernaient la possession, 32 % impliquaient le trafic et 3,5 % avaient trait à l'importation. La possession de cannabis à elle seule représentait 4 affaires sur 10.

Les infractions relatives au cannabis ont toujours constitué la majorité des affaires liées à la drogue déclarées par la police. En 1992, ces infractions représentaient 60 % des affaires liées à la drogue. Cette proportion est toutefois inférieure à celle de 90 % que l'on avait enregistrée en 1977. À la fin de la même période, les infractions relatives à la cocaïne représentaient une proportion plus forte de l'ensemble des affaires liées à la drogue. En 1992, 24 % de ces dernières avaient trait à la cocaïne, ce qui représente une hausse de 1 % par rapport à 1977.

En 1992, la police a déclaré 40 518 affaires dans lesquelles l'*infraction la plus grave* était une infraction à une autre loi fédérale, la plupart du temps la *Loi sur la marine marchande du Canada* (25 %), la *Loi sur l'accise* (11 %), la *Loi sur l'immigration* (7 %) et la *Loi sur les douanes* (6 %).

6 *See Health and Welfare Canada, National Alcohol and Other Drugs Survey (1989) - Highlights Report, Ottawa, Minister of Supply and Services, 1990, and Health Promotion Survey (1990), Minister of Supply and Services, Ottawa, 1991.*

6 *Santé et Bien-être social Canada, Enquête nationale sur l'alcool et les autres drogues : points saillants, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1990 et Enquête promotion santé Canada (1990), Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1991.*

Fully 50% of other federal statute incidents fell under a variety of other acts. Although the rate of other federal statute incidents decreased between 1977 and 1991, the rate increased 9% between 1991 and 1992. Much of this increase occurred in incidents under the *Excise Act* and the *Shipping Act*. Police charged 12,104 persons in connection with other federal statute incidents in 1992. Persons were charged more frequently under the *Excise Act* (20%) and under the *Canada Shipping Act* (15%) than under other federal statutes.

Provincial Statute Offence Incidents

In 1992, police reported 322,201 incidents in which the *most serious offence* was a provincial statute offence. That year, 65% of these incidents fell under various provincial liquor acts. The rate of provincial liquor statute incidents increased between 1977 and 1981. Since 1981, however, the rate of liquor-related incidents decreased steadily to 760 incidents per 100,000 population in 1992. Of the 208,165 provincial liquor act incidents, 71% were cleared by charge and 25% were cleared otherwise. Police charged 145,416 persons in connection with these incidents. Among persons charged, 87% were males and 11% were youths.

The rate of other provincial statute incidents has remained stable since the early 1980s. In 1992, police reported 114,036 other provincial statute incidents. This represents a rate of 416 incidents per 100,000 population.

Accused Characteristics

According to data from the Revised UCR survey, the incident-based component of the UCR survey,[7] males accounted for the majority of accused persons in incidents of breaking and entering (96%), theft over $1,000 (93%) and theft of $1,000 or less (72%). For violent incidents, males were accused in 98% of sexual assault incidents, 86% of minor and "other" assaults, and 93% of robbery incidents. These gender distributions of accused persons were generally consistent across the different age groups discussed below.

In 1992, the Revised UCR survey recorded 58,479 persons accused in violent incidents, and 140,177 persons accused in property incidents. Most people accused in violent (87%) and property incidents (91%) were aged 12 to 44. Youths accounted for a disproportionate share of accused persons, especially in property incidents. In 1992,

[7] *In 1992, 51 police agencies representing 30% of the national volume of crime reported to the Revised UCR survey. Refer to the description of the Revised UCR survey at the back of this Juristat.*

Pas moins de 50 % des infractions à d'autres lois fédérales relevaient de diverses autres lois. Si le taux d'infractions à d'autres lois fédérales a diminué entre 1977 et 1991, il s'est accru de 9 % entre 1991 et 1992. La majeure partie de cette augmentation est attribuable à des infractions à la *Loi sur l'accise* et à la *Loi sur la marine marchande du Canada*. La police a accusé 12 104 personnes relativement à des affaires d'infraction à d'autres lois fédérales en 1992. Les accusations portées contre ces personnes l'ont été plus souvent en vertu de la *Loi sur l'accise* (20 %) et de la *Loi sur la marine marchande du Canada* (15 %) que de toute autre loi fédérale.

Infractions prévues par des lois provinciales

En 1992, la police a déclaré 322 201 affaires dans lesquelles l'*infraction la plus grave* était une infraction à une loi provinciale. Cette année-là, 65 % de ces affaires concernaient diverses lois provinciales sur les boissons alcooliques. Le taux d'infractions à des lois provinciales sur les boissons alcooliques s'est accru entre 1977 et 1981. Depuis 1981, il a diminué de façon constante, pour se situer à 760 pour 100 000 habitants en 1992. Parmi les 208 165 affaires d'infraction à des lois provinciales sur les boissons alcooliques, 71 % ont été classées par mise en accusation et 25 % l'ont été sans mise en accusation. La police a porté des accusations contre 145 416 personnes relativement à ces affaires, dont 87 % étaient des hommes et 11 %, des jeunes.

Le taux d'infractions à d'autres lois provinciales est demeuré stable depuis le début des années 80. En 1992, la police a déclaré 114 036 affaires de cette nature, ce qui représente un taux de 416 pour 100 000 habitants.

Caractéristiques des accusés

Selon les données du programme DUC révisé, qui est fondé sur l'affaire criminelle,[7] les hommes formaient la majorité des personnes accusées relativement à des affaires d'introduction par effraction (96 %), de vol «de plus de 1 000 $» (93 %) et de vol «de 1 000 $ et moins» (72 %). En ce qui concerne les crimes de violence, des hommes ont été accusés dans 98 % des affaires d'agression sexuelle, 86 % des affaires de voies de fait simples et d'autres voies de fait et 93 % des affaires de vol qualifié. En général, on observe à peu près la même répartition selon le sexe des personnes accusées dans les différents groupes d'âge décrits ci-après.

En 1992, on a enregistré, dans le cadre du programme DUC révisé, 58 479 personnes accusées relativement à des affaires de crime de violence et 140 177 personnes accusées relativement à des affaires de crime contre les biens. La majorité de ces personnes (87 % des premières et 91 % des secondes) étaient âgées de 12 à 44 ans. Les jeunes représentaient une part disproportionnée des personnes

[7] *En 1992, 51 services de police, auxquels on associe 30 % des crimes déclarés dans l'ensemble du pays, participaient au programme DUC révisé. Voir la description du programme DUC révisé à la fin du présent numéro de Juristat.*

8% of the Canadian population were aged 12 to 17.[8] According to the Revised UCR survey, 13% of persons accused in violent incidents and 27% of those accused in property incidents were young people aged 12 to 17.

Two other age groups, however, were proportionately more involved in violent crime than youths. Young adults aged 18 to 24 accounted for 10% of the population in 1992. According to the Revised UCR survey, 22% of persons accused in violent incidents were aged 18 to 24. While persons aged 25 to 34 accounted for 17% of the population, 33% of persons accused in violent incidents were within this age group. Thus, the proportionate involvement in violent crime of young adults aged 18 to 34 was substantially higher than that of young people aged 12 to 17.

[8] *Statistics Canada, Postcensal annual estimates of population by marital status, age, sex, and components of growth for Canada, provinces and territories, June 1, 1992, Volume 10, Catalogue 91-210. Proportions of the population accounted for by various age groups are provided to allow general comparisons of criminal involvement by age. Precise rates cannot be calculated because age-specific data for the population covered by the Revised UCR survey are not available.*

accusées, en particulier dans les affaires de crimes contre lesbiens. En 1992, 8 % des Canadiens avaient entre 12 et 17 ans.[8] Selon les données du programme DUC révisé, 13 % des personnes accusées relativement à des affaires de crime de violence et 27 % de celles qui ont été accusées relativement à des affaires de crime contre les biens étaient des jeunes âgés de 12 à 17 ans.

Les personnes de deux autres groupes d'âge, toutefois, ont été proportionnellement plus impliquées dans des crimes de violence que les jeunes. Les jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans représentaient 10 % de la population en 1992. Selon les données du programme DUC révisé, 22 % des personnes accusées relativement à des affaires de crime de violence étaient âgées de 18 à 24 ans. Par ailleurs, si les personnes âgées de 25 à 34 ans représentaient 17 % de la population, 33 % des personnes accusées relativement à des affaires de crimes de violence appartenaient à ce groupe d'âge. Ainsi, le taux de participation à des crimes de violence chez les jeunes adultes de 18 à 34 ans a été proportionnellement beaucoup plus élevé que le taux correspondant observé chez les jeunes de 12 à 17 ans.

[8] *Statistique Canada, Estimations annuelles postcensitaires de la population suivant l'état matrimonial, l'âge, le sexe et composantes de l'accroissement, Canada, provinces et territoires, 1er juin 1992, volume 10, publication nº 91-210 au catalogue. Nous indiquons les proportions que représentent les divers groupes d'âge dans la population afin de permettre des comparaisons générales de la participation à des activités criminelles selon l'âge. Il est impossible de calculer des taux précis parce que nous ne disposons pas de données par âge pour la population visée par le programme DUC révisé.*

Persons accused in violent and property incidents, by age

Personnes accusées relativement à des affaires de crime de violence et de crime contre les biens, selon l'âge

Age group / Groupe d'âge	Percentage of total population / Pourcentage de la population totale	Persons accused, violent incidents (n = 58,479) / Personnes accusées, affaires liées à des crimes de violence (n = 58 479)		Persons accused, property incidents (n = 140,177) / Personnes accusées, affaires liées à des crimes contre les biens (n = 140 177)	
		Percentage of total / Pourcentage du total	Ratio[1]	Percentage of total / Pourcentage du total	Ratio[1]
12 to 17 - 12 à 17 ans	8.1	12.9	1.6 to/pour 1	27.2	3.4 to/pour 1
18 to 24 - 18 à 24 ans	9.9	22.0	2.2 to/pour 1	28.0	2.8 to/pour 1
25 to 34 - 25 à 34 ans	17.4	33.2	1.9 to/pour 1	24.4	1.4 to/pour 1
35 to 44 - 35 à 44 ans	16.0	18.5	1.2 to/pour 1	11.4	0.7 to/pour 1
All other ages - Tous les âges	48.6	13.4	0.3 to/pour 1	9.0	0.2 to/pour 1
Total	100	100	1.0 to/pour 1	100	1.0 to/pour 1

[1] *Ratio of percentage of accused persons to percentage of population.*
[1] *Ratio du pourcentage de personnes accusées au pourcentage de la population.*

Victim Characteristics

Also according to data from the Revised UCR survey, in 1992, 50% of victims of violent crime were male and 50% were female. The gender distribution of victims, however, varied with the type of violent incident. Females accounted for 83% of sexual assault victims and 54% of minor assault victims, while 67% of "other" assault victims and 65% of robbery victims were male. For further reading, refer to the Juristat, *Gender Differences Among Victims of Violent Crime*, Catalogue 85-002, Volume 12, Number 21.

The age of victims also varied with the type of violent incident. Victims of sexual assault tended to be younger than victims of other violent crimes. In 1992, 33% of sexual assault victims were under 12 and 32% were aged 12 to 17. About one-half of victims of minor and "other" assaults were aged 18 to 34. Robbery victims were more evenly distributed among age groups, with 41% aged 18 to 34. Persons aged 65 and over accounted for 3% of all victims of violent crime.

Caractéristiques des victimes

Toujours selon les données du programme DUC révisé, en 1992, les crimes de violence ont fait autant de victimes chez les hommes que chez les femmes. La répartition des victimes selon le sexe, toutefois, variait selon le genre de crime de violence. Quatre-vingt-trois pour cent des victimes d'agression sexuelle et 54 % des victimes de voies de fait simples étaient des femmes, tandis que 67 % des victimes d'autres voies de fait et 65 % des victimes de vol qualifié étaient des hommes. Pour une analyse plus approfondie, on peut consulter l'article *Les différences entre les victimes de crimes avec violence, selon le sexe*, dans Juristat, vol. 12, nº 21, publication nº 85-002 au catalogue.

L'âge des victimes aussi variait selon le genre de crime de violence. En général, les victimes d'agression sexuelle étaient plus jeunes que les victimes d'autres types de crimes de violence. En 1992, 33 % des victimes d'agression sexuelle avaient moins de 12 ans et 32 % avaient entre 12 et 17 ans. Environ la moitié des victimes de voies de fait simples et d'autres voies de fait étaient âgées de 18 à 34 ans. Les victimes de vol qualifié étaient réparties plus également entre les groupes d'âge, 41 % d'entre elles se situant dans celui des 18 à 34 ans. Les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 3 % de l'ensemble des victimes de crimes de violence.

Youth Crime

This section examines crime statistics for young persons for the years 1986 to 1992. It is difficult to compare justice statistics for young persons before and after the implementation of the Young Offenders Act (YOA) in 1984. In fact, provinces did not implement common age definitions for youths until 1985, when youths were uniformly defined as persons aged 12 to 17.

Of the 135,348 youths charged in *Criminal Code* incidents in 1992, 15% were charged with violent crimes. This proportion was up from 10.5% in 1986. About one-half (48%) of the young people charged with violent crimes in 1992 were charged in connection with minor assault incidents. Property crimes (mostly theft and breaking and entering) accounted for 62% of young persons charged. In contrast, property and violent crimes made up 42% and 27%, respectively, of all adults charged in *Criminal Code* incidents in 1992.

The *number* of youths charged in violent incidents increased at a faster rate than the number of adults charged with crimes of violence. In 1992, police charged 20,033 young persons in violent incidents. This represents an average annual increase of 14% since 1986 when 9,275 young persons were charged. By 1992, the number of adults charged with violent crimes had increased to 125,955 from 78,682 in 1986, an average annual increase of 8%.

Criminalité chez les jeunes

Dans cette section, nous examinons les statistiques sur la criminalité chez les jeunes pour la période de 1986 à 1992. Il est difficile de comparer les statistiques juridiques se rapportant aux jeunes qui ont été recueillies avant l'adoption de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, en 1984, avec celles qui l'ont été après cette date. En fait, ce n'est qu'en 1985 que les provinces ont établi de façon uniforme des limites d'âge pour définir la population des jeunes, c'est-à-dire les 12 à 17 ans.

Parmi les 135 348 jeunes contre lesquels des accusations ont été portées relativement à des infractions prévues par le *Code criminel* en 1992, 15 % ont été accusés de crimes de violence. En 1986, la proportion de ces jeunes était de 10,5 %. Dans le cas de près de la moitié (48 %) des jeunes accusés de crimes de violence en 1992, les accusations concernaient des affaires de voies de fait simples. Une proportion de 62 % ont eu à répondre à des accusations de crimes contre les biens (principalement de vol et d'introduction par effraction). À titre de comparaison, chez les adultes accusés relativement à des affaires d'infractions prévues par le *Code criminel* en 1992, les crimes contre les biens et les crimes de violence ont représenté respectivement 42 % et 27 % des accusations portées.

La hausse du *nombre* de jeunes accusés de crimes de violence a été supérieure à celle du nombre d'adultes contre lesquels des accusations de même nature ont été portées. En 1992, la police a porté des accusations contre 20 033 jeunes relativement à des crimes de violence. Ce nombre représente une hausse annuelle moyenne de 14 % depuis 1986, où 9 275 jeunes avaient été accusés. En 1992, le nombre d'adultes accusés de crimes de violence atteignait 125 955, comparativement à 78 682 en 1986, ce qui représente une hausse annuelle moyenne de 8 %.

The *rate* of youths charged with violent crimes increased twice as fast as the rate for adults. In 1992, police charged 900 youths in violent incidents for every 100,000 young people aged 12 to 17, up from 415 in 1986. This represents an average annual increase of 14%. In comparison, the rate of adults charged in violent incidents was about the same as that for youths in 1986 but has since risen more slowly. In 1992, 613 adults were charged for every 100,000 persons aged 18 and over, up from 419 in 1986. This represents an average annual increase of 7%, although the rate of adults charged in violent incidents decreased between 1991 and 1992.

Comparisons between rates of persons charged for youths and adults should be made with caution. The size of the youth population has remained relatively stable at about 2.2 million since 1986. In contrast, the adult population has grown. Moreover, the adult population has aged and the baby boom generation has moved beyond the younger, more crime-prone ages. Revised UCR survey data indicate that, in 1992, adults aged 18 to 24 and adults aged 25 to 34 accounted for 22% and 33%, respectively, of persons charged in violent incidents. Young people aged 12 to 17 accounted for just 13%. The rate of young adults (aged 18 to 34) charged in violent incidents is higher than the rate of youths charged.

In recent years, a great deal of media attention has been focussed on youth crime, particularly violent youth crime. Canadians have also become increasingly concerned about this phenomenon. Many police agencies have established youth crime units in the past few years and it is possible that the reporting of youths charged data has improved over time. Heightened sensitivity to violence among young people and increased resources dedicated to detecting youth crime have likely contributed to the increases in the reported number and rate of youths charged. The actual level of criminal activity among youths, therefore, may not have increased to the same degree.

Par ailleurs, l'augmentation du *taux* de jeunes accusés de crimes de violence a été deux fois supérieure à celle du taux correspondant observé chez les adultes. En 1992, 900 jeunes pour 100 000 personnes âgées de 12 à 17 ans ont été accusés de crimes de violence par la police, comparativement à 415 en 1986. Cette proportion représente une hausse annuelle moyenne de 14 %. À titre de comparaison, le taux d'adultes accusés relativement à des affaires de même nature a été à peu près équivalent à celui que l'on enregistrait chez les jeunes en 1986, mais a progressé plus lentement depuis. En 1992, des accusations ont été portées contre 613 adultes pour 100 000 personnes âgées de 18 ans et plus, comparativement à 419 en 1986. Il s'agit d'une hausse annuelle moyenne de 7 %, bien que le taux d'adultes accusés de crimes de violence ait diminué entre 1991 et 1992.

Toute comparaison entre les taux de jeunes et d'adultes accusés doit être établie avec prudence. La taille de la population des jeunes est demeurée relativement stable depuis 1986, se chiffrant à 2,2 millions. En revanche, la population adulte, elle, s'est accrue. De plus, elle a vieilli et les membres de la génération du baby-boom ne font désormais plus partie des tranches d'âge plus jeunes dans lesquelles on observe des taux de criminalité élevés. Selon les données du programme DUC révisé, en 1992, les adultes âgés de 18 à 24 ans et ceux de 25 à 34 ans représentaient respectivement 22 % et 23 % des personnes accusées de crimes de violence. Les jeunes de 12 à 17 ans en représentaient 13 % seulement. Le taux de jeunes adultes (18 à 34 ans) accusés de crimes de violence est plus élevé que le taux de jeunes accusés.

Ces dernières années, les médias se sont vivement intéressés à la criminalité juvénile et, notamment, aux crimes de violence chez les jeunes. Les Canadiens sont aussi devenus particulièrement attentifs à ce phénomène. En outre, bon nombre de services de police ont créé des unités de prévention de la criminalité juvénile et il est possible que la déclaration des données sur les jeunes accusés se soit améliorée avec le temps. Une plus grande sensibilisation et des ressources accrues en matière de détection de la criminalité chez les jeunes ont vraisemblablement contribué à faire augmenter le nombre et le taux de jeunes accusés. Il est possible, toutefois, que le niveau réel de l'activité criminelle chez les jeunes ne se soit pas accru dans la même mesure.

Rates of youths charged with violent and property crimes, 1986 to 1992

Taux de jeunes accusés de crimes de violence et de crimes contre les biens, 1986 à 1992

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Youths charged in violent incidents (per 100,000 youths) – Crimes de violence (pour 100 000 jeunes)	415	458	520	633	720	863	900
Year-to-year % change – Variation en pourcentage d'une année à l'autre	...	10%	14%	22%	14%	20%	4%
Youths charged in property incidents (per 100,000 youths) – Crimes contre les biens (pour 100 000 jeunes)	3,529	3,368	3,380	3,508	3,844	4,181	3,759
Year-to-year % change – Variation en pourcentage d'une année à l'autre	...	-5%	0.4%	4%	10%	9%	-10%

The increase in the rate of young persons charged with violent crimes appears to have slowed recently. The year-toyear percentage change in the rate of youths charged was as high as 22% in 1989 and 20% in 1991. In 1992, however, the increase in the rates of young persons charged in crimes of violence was just 4%. The rate of youths charged in property incidents decreased by 10% between 1991 and 1992.

Il semble que la croissance du taux de jeunes accusés de crimes de violence ait ralenti récemment. La variation en pourcentage d'une année à l'autre de ce taux était aussi élevée que 22 % en 1989 et 20 % en 1991. En 1992, cependant, elle n'était que de 4 %. Le taux de jeunes accusés de crimes contre les biens, lui, a régressé de 10 % entre 1991 et 1992.

Methodology

The Uniform Crime Reporting (UCR) survey was developed by Statistics Canada with the cooperation and assistance of the Canadian Association of Chiefs of Police. The UCR survey became operational in 1961. It covers crime and traffic statistics reported by police agencies in Canada. UCR survey data reflect reported crime that has been substantiated through police investigation. The survey collects numbers of criminal incidents, the clearance status of those incidents, and numbers of persons charged.

The UCR survey classifies incidents according to the *most serious offence* in the incident, generally the offence which carries the longest maximum sentence under the *Criminal Code of Canada*. In categorizing incidents, violent offences always take precedence over non-violent offences. For example, incidents involving both a breaking and entering offence and an assault are counted as assault incidents. As a result of the *most serious offence* scoring rule, less serious offences are under-counted by the UCR survey.

The UCR survey scores violent incidents differently from other types of crime. For violent crime, a separate incident is recorded for each victim. (If one person assaults three people, then three incidents are recorded. If three people assault one person, only one incident is recorded.) For non-violent crimes, one incident (categorized according to the *most serious offence*) is counted for every distinct or separate occurrence.

Robbery is the one exception to the above scoring rules. Robbery is categorized as a violent offence. Unlike all other violent offences, one occurrence of robbery is equal to one incident, regardless of the number of victims. The reason for this exception is that robbery can involve many people who could all be considered victims. In a bank robbery with 5 tellers and 20 customers present, 25 incidents of robbery would be counted if the normal scoring rule for violent incidents were applied. This would seriously overstate the occurrence of robbery.

Méthode

Le programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), conçu par Statistique Canada avec le concours de l'Association canadienne des chefs de police, a été inauguré en 1961. Il renferme les statistiques sur les crimes et les infractions aux règlements de la circulation qui sont déclarées par les services de police au Canada. Les données du programme DUC font état des actes criminels signalés qui ont été corroborés par des enquêtes policières. Les statistiques portent sur le nombre d'affaires criminelles, le classement de ces affaires et le nombre de personnes accusées.

Dans le cadre du programme DUC, les affaires sont déclarées selon l'*infraction la plus grave* commise au moment de l'affaire, en général l'infraction pour laquelle le *Code criminel du Canada* prévoit la peine maximale la plus lourde. Aux fins de la déclaration des affaires, les infractions impliquant la violence prévalent toujours sur les infractions non violentes. Par exemple, une affaire au cours de laquelle sont commises à la fois une introduction par effraction et des voies de fait est déclarée comme une affaire de voies de fait. L'application de la règle de l'*infraction la plus grave* a pour effet de sous-estimer le nombre d'infractions moins graves dans le programme DUC.

Par ailleurs, les affaires relatives à des crimes de violence sont déclarées différemment de celles qui ont trait à d'autres types de crimes. En ce qui concerne les crimes de violence, une affaire distincte est déclarée pour chaque victime. (Si une personne en agresse trois autres, trois affaires sont déclarées. Si trois personnes en agressent une, une seule affaire est déclarée.) Dans les cas de crimes non violents, une affaire (déterminée selon la règle de l'*infraction la plus grave*) est déclarée pour chaque événement distinct.

Seul le vol qualifié fait exception à ces règles de déclaration. Cet acte est considéré comme un crime de violence, mais contrairement aux autres crimes de ce genre, un vol qualifié ne donne lieu à la déclaration que d'une affaire, indépendamment du nombre de victimes. La raison de cette exception est que le vol qualifié peut mettre en cause bon nombre de personnes qui pourraient toutes être considérées comme des victimes. Dans le cas d'un vol de banque commis en présence de 5 caissiers et de 20 clients, par exemple, il faudrait déclarer 25 affaires de vol qualifié si l'on appliquait la règle habituelle de déclaration des affaires relatives à des crimes de violence. Ce serait surestimer gravement l'ampleur du vol qualifié.

Thus, the total number of incidents recorded by the UCR survey is not a census of all violations of the law that come to the attention of police. Rather, the total number of incidents is equal to the number of victims of violent crimes (other than robberies) plus the number of separate occurrences of non-violent crimes (and robberies).

Violent Incidents involve offences that may result in physical injury to a person. These include homicide, attempted murder, various forms of sexual and non-sexual assault, robbery and abduction. Traffic incidents that result in death or bodily harm are included under *Criminal Code* traffic incidents.

Property Incidents involve unlawful acts with the intent of gaining property but do not involve the use or threat of violence against an individual. Theft, breaking and entering, fraud and possession of stolen goods are examples of property crimes.

Other *Criminal Code* Incidents involve the remaining *Criminal Code* offences that are not classified as violent or property (excluding traffic offences). Examples are mischief, bail violations, disturbing the peace, arson, prostitution and offensive weapons.

Drug Incidents involve offences under the federal *Food and Drugs Act* and the *Narcotic Control Act*. These offences comprise possession, trafficking, importation or cultivation of various illicit, controlled and restricted drugs.

Other Federal Statute Offence Incidents include violations under all other federal statutes. About one-half of the incidents in this category fall under the *Canada Shipping Act*, the *Immigration Act*, the *Customs Act*, the *Excise Act*, and the *Bankruptcy Act*.

Provincial Statute Offence Incidents include all violations under provincial statutes. Most of the incidents in this category fall under various provincial liquor acts.

***Criminal Code* Traffic Incidents** involve offences such as impaired driving, dangerous operation of a motor vehicle, and failing to stop or remain at the scene of an accident. Incidents related to impaired driving account for over onehalf of the incidents in this category.

Municipal By-law Incidents are not available after 1991. When comparing data from previous years to data for 1992 or later, municipal by-law incidents must be excluded.

Ainsi, le nombre total d'affaires déclarées dans le cadre du programme DUC n'est pas égal au nombre d'infractions dont la police prend connaissance. Il correspond plutôt au nombre de victimes de crimes de violence (autres que les vols qualifiés) auquel s'ajoute le nombre de crimes non violents (et de vols qualifiés) commis.

Les **affaires relatives à des crimes de violence** impliquent des infractions qui peuvent entraîner des blessures physiques à une personne. Elles comprennent l'homicide, la tentative de meurtre, l'agression sexuelle, les voies de fait, le vol qualifié et l'enlèvement. Les infractions aux règlements de la circulation qui entraînent la mort ou des lésions corporelles font partie des affaires liées à des infractions aux règlements de la circulation prévues par le *Code criminel*.

Les **affaires relatives à des crimes contre les biens** ont trait à des actes illégaux commis avec l'intention de s'approprier un bien, mais sans violence ou menace de violence à l'endroit d'une personne. Le vol, l'introduction par effraction, la fraude et la possession de biens volés sont des exemples de crimes contre les biens.

Les **affaires liées à d'autres infractions prévues par le *Code criminel*** ont trait aux actes qui ne sont pas considérés comme des crimes de violence ou des crimes contre les biens (à l'exclusion des infractions aux règlements de la circulation). Ce sont, par exemple, le méfait, la violation des conditions de la liberté sous caution, les crimes contre l'ordre public, le crime d'incendie, la prostitution et les infractions relatives aux armes offensives.

Les **affaires relatives à la drogue** ont trait aux infractions à la *Loi sur les aliments et drogues* et à la *Loi sur les stupéfiants*. Ces infractions comprennent la possession, le trafic, l'importation ou la culture de diverses drogues illicites, contrôlées et d'usage restreint.

Les **affaires liées à des infractions à d'autres lois fédérales** concernent les infractions prévues par toutes les autres lois fédérales. Près de la moitié des affaires dans cette catégorie se rapportent à des infractions à la *Loi sur la marine marchande du Canada*, à la *Loi sur l'immigration*, à la *Loi sur les douanes*, à la *Loi sur l'accise* et à la *Loi sur la faillite*.

Les **affaires liées à des infractions à des lois provinciales** englobent toutes les infractions à des lois provinciales. La majorité de ces affaires ont trait à des infractions à diverses lois provinciales sur les boissons alcooliques.

Les **affaires liées à des infractions aux règlements de la circulation prévues par le *Code criminel*** concernent notamment la conduite avec facultés affaiblies, la conduite dangereuse d'un véhicule à moteur et le délit de fuite. Celles qui se rapportent à la conduite avec facultés affaiblies représentent plus de la moitié des affaires de cette catégorie.

Il n'existe pas de statistiques concernant les **affaires relatives à des infractions à des règlements municipaux** après 1991. La comparaison des données des années antérieures avec celles de 1992 ou des années subséquentes doit donc exclure ces affaires.

The Revised UCR Survey

In 1983, the Canadian Centre for Justice Statistics began a major revision of the UCR survey. In 1988, two police agencies began reporting to the "Revised" UCR survey. By 1992, 51 police agencies, representing about 30% of the national volume of reported crime, were responding to the new survey. The Revised UCR survey provides detailed information on the characteristics of an incident, and basic data on all accused and victims of violent crime. The data collection method used is incident-based as opposed to aggregate or summary-based as with the conventional UCR survey. Revised UCR survey data are not representative of any particular geographic area in Canada but may be seen to provide general indicators of incident, accused and victim characteristics.

Le programme DUC révisé

En 1983, le Centre canadien de la statistique juridique a entrepris une révision complète du programme DUC. En 1988, deux services de police ont commencé à déclarer leurs données selon les règles du programme DUC «révisé». En 1992, 51 services de police, auxquels on associe environ 30 % des crimes déclarés dans l'ensemble du pays, participaient au nouveau programme. Le programme DUC révisé fournit des renseignements détaillés sur les caractéristiques d'une affaire ainsi que des données de base sur les personnes accusées et les victimes en cause dans un crime de violence. La méthode de collecte des données est fondée sur l'affaire criminelle plutôt que sur l'ensemble ou un résumé des infractions commises lors d'une affaire, comme c'était le cas dans l'ancien programme DUC. Les données recueillies dans le cadre du programme révisé ne sont représentatives d'aucune région géographique du Canada en particulier, mais peuvent servir d'indicateurs généraux des caractéristiques des affaires, des personnes accusées et des victimes.

Incidents, accused and victims recorded on the Revised UCR Survey, 1992

Affaires, personnes accusées et victimes déclarées dans le cadre du programme DUC révisé, 1992

	Incidents Affaires	Accused Personnes accusées	Victims[1] Victimes[1]
Violent – Crimes de violence	**88,198**	**58,479**	**87,502**
Sexual assault – Agressions sexuelles	7,849	4,706	8,667
Minor assault – Voies de fait simples	44,250	32,144	47,701
Other assault[2] – Autres voies de fait[2]	15,841	12,999	18,018
Robbery – Vols qualifiés	17,802	6,532	10,319
Other violent – Autres crimes de violence	2,456	2,098	2,797
Property – Crimes contre les biens	**684,044**	**140,177**	...
Breaking and entering – Introductions par effraction	148,653	27,508	...
Theft $1,000 and under – Vols «de 1 000 $ et moins»	263,688	53,582	...
Theft over $1,000 – Vols «de plus de 1 000 $»	96,081	11,423	...
Other property – Autres crimes contre les biens	175,622	47,664	...

1 *The Revised UCR survey does not collect victim data for property crimes.*
1 *Aucune donnée relative aux victimes de crimes contre les biens n'est recueillie dans le cadre du programme DUC révisé.*
2 *Other assault includes aggravated non-sexual assault and several other less common forms of assault, including unlawfully causing bodily harm, discharging a firearm with intent, and assault against peace-public officer.*
2 *Les autres voies de fait comprennent les voies de fait graves et d'autres formes de voies de fait moins courantes, notamment des actes criminels entraînant des lésions corporelles, le fait de décharger une arme volontairement et les voies de fait contre un policier.*

For Further Information

Further reading is available through the revised annual publication, *Canadian Crime Statistics, 1992*, Catalogue 85-205, as well as various issues of Juristat, Catalogue 85-002. For further information regarding this report or the availability of data, contact Information and Client Services (1-613-951-9023 or 1-800-387-2231), Canadian Centre for Justice Statistics.

Pour de plus amples renseignements

Les lecteurs trouveront d'autres informations sur ce sujet dans la publication annuelle *Statistique de la criminalité au Canada*, nº 85-205 au catalogue, ainsi que dans divers numéros du bulletin *Juristat*, publication nº 85-002 au catalogue. Pour de plus amples renseignements concernant le présent article ou les données existantes, on peut téléphoner au Centre canadien de la statistique juridique, Information et services à la clientèle, au 1-613-951-9023 ou au 1-800-387-2231.

Table 2

Police Reported Incidents, by Most Serious Offence, Canada, 1988-1992[1]

Tableau 2

Affaires déclarées par la police, selon l'infraction la plus grave, Canada, 1988-1992[1]

	1988		1989		1990		1991		1992		Percentage change in rate between 1988 and 1992
	Number Nombre	Rate Taux	Number Nombre	Rate Taux	Number Nombre	Rate Taux	Number Nombre	Rate Taux	Number Nombre	Rate Taux	Variation en pourcentage des taux entre 1988 et 1992
Murder - Meurtre	537	2	605	2	589	2	688	3	654	2	...
Manslaughter - Homicide involontaire coupable	35	..	49	-	65	-	60	-	77	-	-
Infanticide	3	..	3	-	2	-	5	-	1	-	-
Attempted murder - Tentative meurtre	835	3	830	3	905	3	1,044	4	1,056	4	-
Sexual assaults - Agressions sexuelles	24,898	96	26,795	102	27,842	105	30,342	112	34,352	125	30.2%
Assaults - Voies de fait	177,917	687	190,004	724	207,328	779	226,448	839	232,895	850	23.7%
Other sexual offences - Autres infractions d'ordre sexuel	3,150	12	3,569	14	3,613	14	3,933	15	4,050	15	25.0%
Abduction - Enlèvement	1,059	4	1,002	4	1,046	4	1,093	4	1,220	4	-
Robbery - Vol qualifié	24,172	93	25,722	98	28,111	106	33,225	123	33,186	121	30.1%
Crimes of violence - Crimes de violence	**232,606**	**898**	**248,579**	**947**	**269,501**	**1,013**	**296,838**	**1,099**	**307,491**	**1,122**	**24.9%**
Breaking and entering - Introduction par effraction	359,198	1,386	348,430	1,328	379,357	1,426	434,600	1,610	427,152	1,559	12.5%
Theft, motor vehicle - Vol-véhicules à moteur	89,454	345	100,208	382	114,090	429	139,310	516	146,846	536	55.4%
Theft over $1,000 - Vol de plus de 1,000$	80,074	309	86,995	332	101,627	382	117,554	435	120,045	438	41.7%
Theft $1,000 and under - Vol de 1,000 $ et moins	776,356	2,996	757,119	2,885	798,857	3,002	864,351	3,201	823,748	3,006	0.3%
Have stolen goods - Avoir en sa possession	27,507	106	27,663	105	29,823	112	34,020	126	31,385	115	8.5%
Frauds - Fraudes	124,772	482	122,633	467	130,621	491	136,891	507	125,186	457	-5.2%
Property crimes - Crimes contre les biens	**1,457,361**	**5,625**	**1,443,048**	**5,499**	**1,554,375**	**5,841**	**1,726,726**	**6,395**	**1,674,362**	**6,110**	**8.6%**
Prostitution	10,721	41	9,717	37	10,273	39	10,568	39	10,134	37	-9.8%
Gaming and betting - Jeux et paris	1,374	5	1,587	6	1,404	5	1,386	5	740	3	-40.0%
Offensive weapons - Armes offensives	16,959	65	17,148	65	18,066	68	19,702	73	17,711	65	-
Other Criminal Code - Autres infractions au Code criminel	670,986	2,590	705,857	2,690	773,609	2,907	843,594	3,124	837,653	3,057	18.0%
CRIMINAL CODE - TOTAL - CODE CRIMINEL - TOTAL	**2,390,007**	**9,225**	**2,425,936**	**9,245**	**2,627,228**	**9,873**	**2,898,814**	**10,736**	**2,848,091**	**10,394**	**12.7%**
Federal statutes (non-drugs) - Lois fédérales (non-drogues)	37,042	143	39,940	152	31,691	119	36,628	136	40,518	148	3.5%
Cannabis (Marihuana)	40,030	155	40,243	153	38,811	146	33,275	123	34,005	124	-20.0%
Other Narcotic Control Act Drugs - Autres drogues visés par la Loi sur les stupéfiants	16,964	65	24,438	93	19,511	73	21,646	80	19,331	71	9.2%
Controlled drugs - Drogues d'usage contrôlés	653	3	539	2	826	3	630	2	1,665	6	100.0%
Restricted drugs - Drogues d'usage restreintes	1,783	7	1,741	7	1,497	6	1,572	6	1,489	5	-28.6%
Provincial Statutes - Lois provinciales	367,798	1,420	360,852	1,375	349,240	1,312	343,244	1,271	322,201	1,176	-17.2%
Municipal By-Laws[2] - Règlements municipaux[2]	101,551	392	98,943	377	101,415	381	102,570	380	..	..	-100.0%
All Incidents[3] - Total - Toutes les affaires[3]	**2,854,277**	**11,016**	**2,893,689**	**11,028**	**3,068,804**	**11,532**	**3,335,809**	**12,355**	**3,267,300**	**11,923**	**8.2%**

1 *In 1992, Metropolitan Toronto Police converted to the "revised" Uniform Crime Reporting (UCR) Survey. Metropolitan Toronto Police had historically reported crime data to the UCR Survey according to a multiple offence scoring rule. Therefore, caution should be used when comparing 1992 data to data from previous years for Toronto, Ontario and Canada. The actual incident count in this table does not include approximately 5,000 Criminal Code, 930 Federal Statute Drug and 2,400 Other Federal Statute incidents for RCMP in Quebec. These incidents were identified after the closure date for inclusion.*

1 *En 1992, la police de la région métropolitaine de Toronto a adopté le Programme «révisé» de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Auparavant, elle déclarait ses données sur la criminalité au programme DUC en utilisant la règle des «infractions multiples». Par conséquent, on doit faire preuve de prudence lorsque l'on compare les données de 1992 à celles des années antérieures pour Toronto, l'Ontario et le Canada. Le nombre des affaires réelles figurant dans ce tableau exclut environ 5 000 affaires au Code Criminel, 930 affaires aux lois fédérales relatives aux drogues et 2 400 affaires aux autres lois fédérales pour la GRC au Québec. Ces affaires ont été signalées après la date limite d'inclusion.*

2 *As of 1992, data on municipal by-law incidents are not available. When comparing previous years to 1992 or later, municipal by-law data must be excluded.*

2 *Depuis 1992, les données sur les affaires aux règlements municipaux ne sont pas disponibles. Par conséquent, on doit exclure ces données, lorsqu'on établit des comparaisons entre les données des années antérieures et celles de 1992 ou des années suivantes.*

3 *Excludes municipal by laws.*

3 *Exclut les règlements municipaux.*

.. *Figures not available - Nombres indisponibles.*

... *Figures not appropriate or not applicable. - N'ayant pas lieu de figurer.*

- *Nil or zero - Néant ou zéro.*

-- *Amount too small to be expressed - Nombres infimes.*

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHEQUE STATISTIQUE CANADA
1010158238

Canadian Centre for Justice Statistics

For further information, please contact the Canadian Centre for Justice Statistics, 19th fl.,R.H. Coats Bldg., Ottawa, Ontario K1A 0T6 **(613-951-9023)** or **toll-free 1-800-387-2231**. To order, **call Marketing Division, Publication Sales, Statistics Canada 1-800-267-6677.** Outside Canada and the U.S. call (613) 951-7277.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19e étage, édifice R.H. Coats, Ottawa (Ontario), K1A 0T6 (613-951-9023) ou **le numéro sans frais 1-800-387-2231**. Pour commander, contactez la **Division du Marketing, Vente des publications, Statistique Canada au 1-800-267-6677.** De l'extérieur du Canada et des États-Unis, composez le (613) 951-7277.

Recent Juristat Releases, 1992-93 – Diffusions des Juristat récents, 1992-1993

Catalogue 85-002

Vol.12 No.7	Crime Trends in Canada, 1962-1990 – Tendances de la criminalité au Canada, 1962 à 1990
Vol.12 No.8	Correctional Services in Canada: Highlights for 1990-91 / Les services correctionnels au Canada: Faits saillants de 1990-91
Vol.12 No.9	Trends in Custodial Counts and Admissions in Canada – Tendances relatives au nombre de détenus et aux admissions dans les établissements de détention – provinces et territoires
Vol.12 No.10	Robbery in Canada – Les vols qualifiées au Canada
Vol.12 No.11	Female Young Offenders, 1990-91 – Les jeunes contrevenantes, 1990-91
Vol.12 No.12	Motor Vehicle Theft – Vol de véhicules à moteur
Vol.12 No.13	Preliminary Crime Statistics – 1991 – Statistiques préliminaires de la criminalité – 1991
Vol.12 No.14	Youth Property Crime in Canada – Les crimes contre les biens chez les adolescents au Canada
Vol.12 No.15	Elderly Victims of Violent Crime – Les personnes âgées victimes de crimes avec violence
Vol.12 No.16	Youth Court Statistics 1991-92 Highlights – Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse faits saillants de 1991-1992
Vol.12 No.17	Impaired Driving – Canada, 1991 – Conduite avec facultés affaiblies – Canada, 1991
Vol.12 No.18	Homicide in Canada, 1991 – L'homicide au Canada, 1991
Vol.12 No.19	Arson in Canada – Les crimes d'incendie au Canada
Vol.12 No.20	Police Personnel and Expenditures in Canada – 1991 – Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police au Canada, 1991
Vol.12 No.21	Gender Differences Among Victims of Violent Crime – Les différences entre les victimes de crimes avec violence, selon le sexe
Vol.12 No.22	Correctional Expenditures and Personnel in Canada, 1991-92 – Dépenses et personnel dans le secteur correctionnel au Canada, 1991-1992
Vol.12 No.23	Legal Aid in Canada: 1990-91 – L'aide juridique au Canada, 1990-91
Vol.13 No.1	Parole Decision Making in Canada – Décisions concernant la libération conditionnelle au Canada
Vol.13 No.2	Court Services in Canada – Les services judiciaires au Canada
Vol.13 No.3	Correctional Services in Canada: Highlights for 1991-92 – Les services correctionnels au Canada: Faits saillants de 1991-1992
Vol.13 No.4	Street Prostitution in Canada – La prostitution de rue au Canada
Vol.13 No.5	Youth Court Statistics – Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse
Vol.13 No.6	Common Assault in Canada – Les voies de fait simples au Canada
Vol.14 No.1	Correctional Services in Canada: Highlights for 1992-93 – Les services correctionnels au Canada: Faits saillants de 1992-1993
Vol.14 No.2	Conditional Release Decision-Making in Canada 1992-93 – Décisions concernant la mise en liberté sous condition au Canada, 1992-1993

The paper used in this publication meets the minimum requirements of American National Standard for Information Sciences – Permanence of Paper for Printed Library Materials, ANSI Z39.48 – 1984.
∞

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.
∞